

ENTREPÔT FISCAL DE STOCKAGE ET USINE EXERCÉE

Modalités déclaratives d'importation de produits énergétiques

NOTE D'INFORMATION DU 25 FÉVRIER 2019

- > Une note d'information de la direction générale des douanes (DGDDI) apporte des précisions aux opérateurs du secteur pétrolier sur, notamment, les nouvelles modalités, applicables à compter du **1^{er} juin 2019**,
 - déclaratives de dédouanement, lors du branchement à la canalisation, des marchandises qui arrivent au port par navire la nuit, le week-end ou les jours fériés ;
 - de stockage des marchandises non Union placées en installation de stockage temporaire (IST).

- > Figure ci-après la note d'information du 25 février 2019.

>>>